

BAJOMAG'

Le magazine des Bagnoletaises et des Bagnoletais

Numéro 75 - novembre 2022

MAIRIE DE
BAGNOLET



DOSSIER

**ÉNERGIE : DES SOLUTIONS
FACE À LA CRISE**

Page 10

ÉVÈNEMENT

**UNE MUTUELLE COMMUNALE
POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS**

Page 20

ZOOM

**MOBILISATION CONTRE LES VIOLENCES
À L'ÉGARD DES FEMMES**

Page 24

La Municipalité au travail





INTERGÉNÉRATIONNEL. Les élèves de CP de l'école Paul-Langevin et les seniors se sont retrouvés lors d'une marche en forêt de Bondy organisée par le service des Sports.



HOMMAGE. Minute de silence observée lors de la cérémonie du 81^e anniversaire des fusillés de Châteaubriant.



ÉDUCATION. Remise des brevets des collèges aux anciens élèves du collège Travail-Langevin.



DÉPISTAGE. Inauguration du «Jeu des pistes» créé par des élèves infirmières pour promouvoir le dépistage du cancer du sein.



OCTOBRE ROSE. Les habitants ont répondu présents au défi vertical de l'ASGB escalade.



MOIS DE LA PETITE ENFANCE. Les modules à manipuler et les contes de l'exposition «Les murs ont des oreilles» ont fait la joie des jeunes bagnoletais et bagnoletaises.



RECUEILLEMENT. La Ville de Bagnolet rend hommage aux victimes algériennes de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961.



ATELIERS. Création de mobilier urbain en plastique recyclé par le chantier jeune animé par Terravox.



LE SUJET DU MOIS

Une crise énergétique majeure

Un rapport d'information de la Délégation aux collectivités territoriales du Sénat, datant d'août 2022, démontre que l'augmentation du prix des énergies, en particulier de l'électricité et du gaz, impose aux collectivités une charge financière considérable et imprévue. En effet, le prix de l'électricité sur le marché du gros a été multiplié par vingt du début de l'année 2021 à la fin août 2022. Les prix du gaz ont quant à eux évolué d'un niveau particulièrement faible en 2020, 9 euros/MWh en moyenne annuelle à des pics conjoncturels autour de 114 euros/MWh fin 2021, et jusqu'à 300 euros/MWh en août 2022. Si le déclenchement de la guerre en Ukraine a contribué à l'inflation des prix, celle-ci avait déjà débuté en 2021 avec la reprise de l'activité économique suite à la crise sanitaire mais aussi avec la hausse du prix du carbone sur le marché. Face à cette situation, les collectivités locales sont mobilisées pour trouver des solutions à court et long terme. La première consiste à adopter une série de mesures visant à réduire la consommation énergétique de ses services et des agents, à l'unisson de ses habitants. La seconde vise à développer des modèles (habitat, bâtiments publics, réseau de chaleur) plus vertueux et moins énergivores. Autant d'actions qui limitent l'impact de la hausse du prix de l'énergie et préservent la planète.

NOUS ÉCRIRE

Si vous aussi vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire par email:

redaction@ville-bagnolet.fr

ou par courrier à:

Hôtel de Ville - Direction de la Communication
Place Salvador-Allende - 93170 Bagnolet

Culture

Des ateliers de gravure au château de l'Étang

Issu du centre socioculturel Anne-Frank, le collectif des graveurs s'installe au château de l'Étang pour présenter son travail et proposer des ateliers aux habitants de Bagnolet.



Les graveurs encadrent leurs œuvres pour l'exposition.



Florence Hinneburg, présidente de l'association 19.1.

Depuis 2018, le dispositif "Sur le motif", porté par l'association 19.1, propose aux visiteurs petits et grands des ateliers d'art dans le cadre d'expositions au château de l'Étang. L'an passé, 300 personnes avaient participé à « Nos cabanes » qui proposaient notamment des ateliers de création de cabanes dans différentes structures de la Ville: centre socioculturel Anne-Frank, écoles, EHPAD des Quatre saisons, centres de quartiers, centre de loisirs. Ces constructions avaient été présentées lors d'une exposition au château de l'Étang, de novembre 2021 à janvier 2022, qui avait accueilli plus de 800 personnes de tous âges. Cette année, l'exposition « Impression, d'un atelier à l'autre #2 » présente jusqu'au 14 janvier prochain le travail de gravure du collectif des Grands-Champs. Ce collectif, qui fête cette année ses dix ans d'existence, regroupe les participants à l'atelier gravure du centre socioculturel Anne-Frank.

Une création collective au cœur de l'exposition

Ces cours réunissent, tous les mardis matin, une douzaine d'usagers qui apprennent à maîtriser différentes techniques de gravure comme la pointe sèche, l'eau-forte, l'aquatinte ou encore la linogravure. « Pendant sept semaines, nous allons déménager l'atelier de gravure au château de l'Étang comme nous l'avions fait en 2016 », se réjouissent Florence Hinneburg et Camille Laouénan, porteuses du projet

« Sur le motif ». En résidence au château de l'Étang, le collectif des graveurs exposera son travail au public, produira de nouvelles œuvres et participera aux ateliers de gravure destinés aux visiteurs petits et grands. « L'objectif de ces ateliers est de créer une fresque collective qui sera exposée au château de l'Étang », explique Florence Hinneburg. De la mi-novembre à la mi-janvier, les visiteurs pourront contribuer à la création d'une grande fresque gravée.

>> Pour plus d'informations:

Exposition « Impression d'un atelier à l'autre »

Château de l'Étang: 198, avenue Gambetta

Du 14 novembre 2022 au 14 janvier 2023

Vernissage: samedi 19 novembre à 17h

Visite de l'exposition avec les graveurs

Les lundis et mardis de 10h à 12h et de 14h à 16h

Ateliers de création

Pour tous les publics, 1h, gratuit sur inscription

- Les 19 novembre, 10 décembre et 14 janvier à 15h, 16h et 17h, pour les groupes, 2h, gratuit sur réservation, séances en semaine

- Les 7 décembre et 11 janvier. Nocturnes de 18h30 à 21h

Pour les adultes, 2h30, gratuit sur réservation

Inscriptions et renseignements: info@surlemotif.fr

Environnement

La recharge électrique à portée de tous

Le conseil municipal a adopté, le 6 octobre dernier, une convention avec l'opérateur Métropolis pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.



© Métropolis

tée par la Métropole du Grand Paris, pour installer et exploiter sur le domaine public des Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE). Ces bornes, au nombre de 21, seront réparties dans cinq stations situées dans différents quartiers de la ville. Selon les chiffres de ZFE, Bagnolet comptait 43 véhicules électriques et 57 véhicules hybrides rechargeables. Soit 100 véhicules, ce qui représente 1% du parc automobile du territoire. Même si ce service bénéficiera également à des non-bagnoletais, le nombre de bornes prévu semble suffisant pour répondre aux besoins identifiés. Ce déploiement s'effectuera « clef en main » et sans coût supplémentaire pour la commune. La Ville encaissera un droit d'entrée pour chaque borne installée duquel seront déduits des investissements minimes comme le marquage au sol. Le réseau installé par Métropolis est accessible à tous grâce à un large choix de gamme de puissances de charge et des tarifs adaptés à différents besoins: abonnements, charge lente ou rapide.



© Métropolis

La Ville poursuit sa démarche d'électrification de son parc automobile, notamment dans le cadre de la mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE) pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air. Afin d'accompagner les particuliers, le conseil municipal a entériné le choix de la société Métropolis, por-

Emploi

Territoire zéro chômeur de longue durée: Un dispositif local pour lutter contre le chômage

La démarche Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) poursuit son développement sur le territoire de Bagnolet dans les quartiers Centre-Sud et La Noue. Concrètement ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi en CDI de chômeurs de longue durée. L'objectif est de développer de nouvelles activités et services à partir des compétences et des savoir-faire des habitants du quartier qui se structurent autour d'une EBE (Entreprise à but d'emploi). Est Ensemble recherche actuellement des volontaires pour intégrer ce dispositif. Vous êtes demandeur

d'emploi depuis plus d'un an? Vous résidez dans les quartiers Centre-Sud et La Noue? Vous avez des idées de services ou d'activités nouvelles? Vous êtes une association, une entreprise, un commerçant ou un habitant des quartiers Centre-Sud et La Noue? Vous souhaitez vous impliquer dans le projet?



>> Pour plus d'informations:

Maison de l'emploi: 94, rue Lénine

01 83 74 55 40 - zerochomeur@est-ensemble.fr

HOMMAGE

Une cérémonie en hommage à **David Perchirin**, victime de l'attaque terroriste du 13 novembre 2015 au Bataclan, se déroulera le dimanche 13 novembre, à 11h, à l'école élémentaire Jean-Jaurès.

David Perchirin était enseignant à l'école Jean-Jaurès. À cette occasion, une plaque commémorative sera posée en présence de Tony Di Martino, Maire de Bagnolet.

En bref**AIDES AUX VACANCES**

Les référents familles des centres socioculturels organisent, en partenariat avec la CAF, une réunion en direction des familles afin de présenter les différents dispositifs d'accompagnement aux vacances, notamment le dispositif Vacaf, et lancer les projets vacances 2023. Cette réunion a lieu le mardi 15 novembre à 14h à l'Hôtel de Ville, salle des Pas-perdus.

LE COMBAT DES SANS RADIO

Le livre «Les Sans Radio» relate l'histoire d'un combat citoyen débuté il y a 20 ans par le Bagnoletais Michel Léon. Dans son ouvrage, il retrace, année après année, la lutte de son association contre une injustice : l'impossibilité pour une partie de la population d'accéder au service public de radiodiffusion. Le livre est disponible sur le site des éditions BOD. bod.fr/librairie/

**Culture**

L'illustration à l'honneur

Le festival Les Puces de l'illu, organisé par le Campus Fonderie de l'Image, fête sa dixième édition. Chaque année, l'évènement attire plus de 3 000 visiteurs.

Le festival Les Puces de l'illu réunit chaque année des professionnels de l'illustration et de l'édition indépendante et des amateurs et amatrices de belles images. Au fil des années, l'évènement, qui aura lieu les 3 et 4 décembre prochains, s'est imposé comme le premier festival d'illustration contemporaine de France. 90 exposants présenteront leur travail : éditeurs, illustrateurs, imprimeurs, tatoueurs, galeristes et libraires indépendants. Ce festival attire plus de 3000 visiteurs venus de toute la France et propose des conférences,

des tables rondes, des ateliers et des expositions dans l'enceinte du Campus mais aussi dans différents lieux culturels de proximité. À l'occasion de cette dixième bougie, l'évènement souhaite valoriser la pratique de l'illustration contemporaine auprès des jeunes publics. Un espace d'ateliers animé par le Musée en Herbe sera ainsi au programme. Cette année, l'illustration de presse sera mise à l'honneur. Une table-ronde intitulée «*Qu'est-ce que l'illustration de presse*» permettra d'aborder la place de l'illustration dans le traitement de l'information. Parmi les nouveautés du festival, il est à noter que des ateliers tatouage et Illustrations en Réalité Augmentée seront pour la première fois proposés. De plus, cette 10^e édition des Puces de l'illu sera l'occasion de faire rayonner l'évènement bien au-delà de son périmètre his-



torique. Conférences, ateliers, performances et expositions essaient ainsi hors les murs. Des visites guidées, expositions, et autres animations sont ainsi prévues dans des lieux culturels à proximité, comme le Sample et la Filière à Bagnolet. L'évènement est organisé en partenariat avec le Centre national des arts plastiques (CNAP), la Ville de Bagnolet, Est Ensemble, Swash Formation, In Seine-Saint-Denis, Philogéris et Divenci.

>> Pour plus d'informations :

Salon Les Puces de l'illu

Du 3 au 4 décembre 2022

Campus Fonderie de l'Image :

83, avenue Gallieni

campusfonderiedelimage.org/les-puces-de-lillu-10/

Entrée gratuite - Ateliers jeunesse le dimanche 3 décembre de 12h à 16h.

Civisme

Halte aux incivilités

La propreté des espaces publics est une préoccupation majeure de la Ville et de ses habitants. Des nuisances constatées sont fréquemment relatées par la population, notamment dans les conseils de quartier. Afin de lutter contre ces incivilités, la Ville a lancé une nouvelle campagne d'affichage, qui sera déclinée tout au long du mois de novembre, pour rappeler les amendes encourues par les contrevenants. Huit affiches ont ainsi été créées et diffusées sur les différents panneaux de la Ville. Avec un objectif : lutter contre des comportements qui salissent le cadre de vie quotidien des habitants.

**Tourisme**

Le nombre de nuitées au beau fixe

«**A**vec ses grandes capacités hôtelières, Bagnolet est un haut-lieu de l'hébergement touristique francilien. Bagnolet ne peut rester dans l'arrière-scène touristique : elle doit intégrer la carte des destinations franciliennes», explique Ndeye Marieme Diop, conseillère municipale chargée du tourisme. Après la crise du Covid, la reprise du tourisme à Bagnolet est une réalité. De juillet à août 2021, la Ville avait enregistré 41000 nuitées de touristes dans sept hôtels de la Ville. De juillet à août 2022, 70000 nuitées ont été enregistrées au Novotel Paris, soit quatre fois plus qu'à la même période en 2021. L'hôtel Reseda, lui, a multiplié par six le nombre de nuitées pendant l'été 2022 par rapport à l'été 2021. «*Seule une petite minorité de nos hébergés découvre notre territoire bagnolais, ses commerces et ses espaces culturels*», tempère Ndeye Marieme Diop. La prochaine étape consiste à drainer le flux de Gallieni et des touristes vers l'ensemble du territoire. «*Il s'agit de valoriser les initiatives bagnolaise en matière d'accueil comme de départ en mettant en avant le point d'information avec plus de visibilité. Ce dernier doit être un lieu d'accueil et d'information sur les atouts de notre ville. Notre objectif est de mettre en place une signalétique pour développer les commerces de proximité*», explique Ndeye Marieme Diop.



CRISE ÉNERGÉTIQUE : LA VILLE OPTÉ POUR UNE MOBILISATION D'ENVERGURE

Confrontée à une hausse sans précédent du prix de l'électricité et du gaz naturel, la Ville s'engage dans un plan inédit pour poursuivre et accélérer la réduction de sa consommation d'énergie : généralisation des LEDs pour l'éclairage public, chasse au gaspillage énergétique, rénovation thermique des bâtiments municipaux, entre autres. Regroupées dans un plan communal de sobriété énergétique, ces nouvelles mesures s'inscrivent dans le long terme et s'ajoutent aux efforts considérables d'ores et déjà entrepris pour rénover l'habitat à Bagnolet, notamment grâce à l'instauration du permis de louer, aux différentes opérations du PNRQAD (Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés), ou encore à la rénovation du parc de logement social. Autant d'actions qui permettent de lutter durablement contre les passoires thermiques, de réduire la consommation énergétique et d'œuvrer pour la préservation de la santé des habitants. Adopter un mode de consommation sobre de l'énergie, c'est à dire n'utiliser que l'énergie dont on a réellement besoin, est l'une des solutions pour faire face à la nécessaire diminution du recours aux énergies fossiles, aux enjeux de la biodiversité, et plus globalement, au défi de la transition écologique.

Énergie : des solutions face à la crise

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche volontariste de maîtrise de ses dépenses énergétiques, la Ville a décidé de se doter d'un plan communal de sobriété énergétique pour renforcer son dispositif préexistant et limiter les conséquences de la flambée du coût l'énergie qui pèse sur les factures d'électricité et de gaz naturel. Des mesures d'urgence qui complètent des actions sur le long terme telles que la rénovation thermique des bâtiments de la Ville, la lutte contre les passoires énergétiques ou encore le recours à la biomasse pour le chauffage urbain, d'ores et déjà actées.

C'est à une crise énergétique d'ampleur qui n'épargne ni les particuliers, ni le service public, ni aucun secteur de l'économie, à laquelle la Ville de Bagnolet, comme les 36 000 communes de France, doit faire face. Initiée par l'augmentation de la demande pendant la pandémie, amplifiée par l'impact de la guerre en Ukraine sur le marché de l'énergie, et aggravée par les effets du changement climatique qui réduit les rendements des infrastructures pourvoyeuse d'énergie, cette crise énergétique nécessite une mobilisation d'envergure pour adopter un mode de consommation sobre et ainsi se prémunir de coupures intempestives potentielles dans la période hivernale qui s'annonce, tout en limitant les coûts. C'est pourquoi, un plan communal de sobriété énergétique a été décidé par la municipalité. Celui-ci vise à réduire la consommation d'énergie des services de la Ville et de ses bâti-

ments ainsi que les factures qui en résultent: en augmentation de 43% en début d'année, la facture d'électricité de la Ville pourrait atteindre les 100%, donc doubler, en fin d'exercice, selon les projections. Le plan communal de sobriété énergétique prévoit donc un ensemble de mesures parmi lesquelles le raccourcissement de la période de chauffe de 3 semaines ou encore la mise en veille automatique des postes de travail des agents municipaux (de 700 à 900 postes concernés). Les services de la Ville et leurs agents sont également directement mis à contribution pour réduire la consommation d'énergie inhérente à chaque service. Les agents sont, en outre, concrètement associés à ce plan à travers le renforcement d'un dispositif leur permettant de signaler aux services techniques d'éventuelles sources de gaspillage ou de surconsommation.

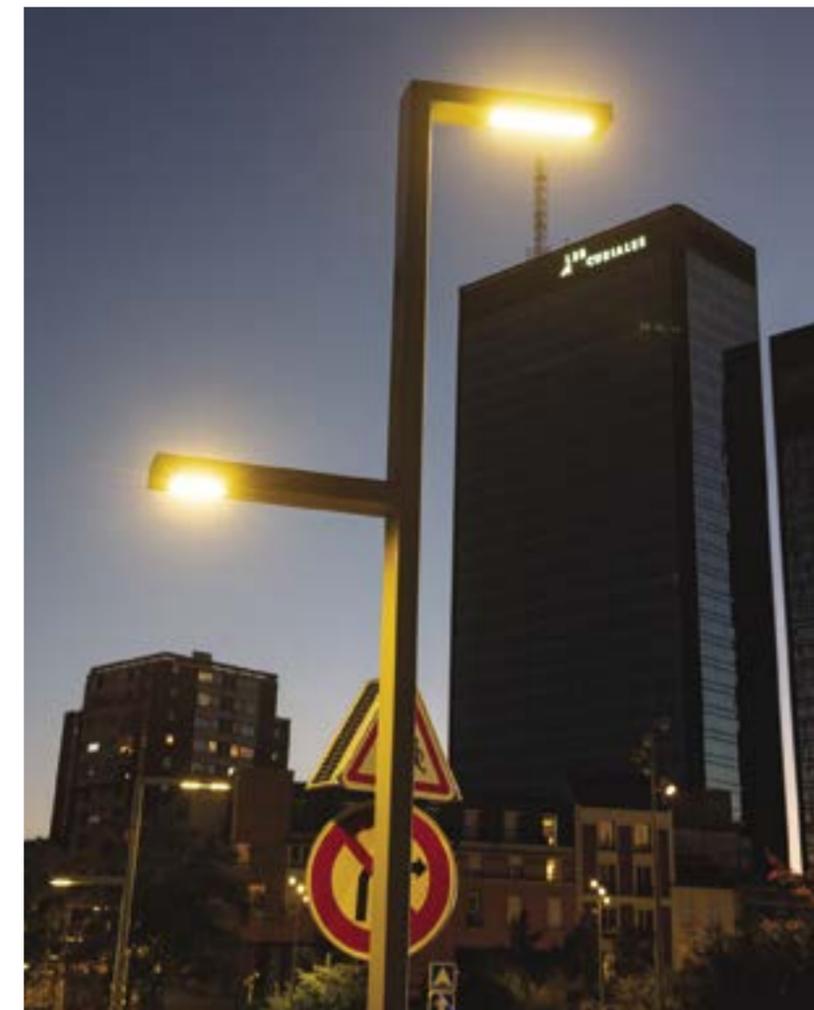
Plan communal de sobriété énergétique

Les principales mesures



100% de lampadaires équipés de LEDs d'ici 2027

Dans ce contexte, l'éclairage public constitue une source d'économies importante. Pour l'éclairage public, l'augmentation du prix de l'électricité pourrait représenter, selon les projections, un surcoût de 350 000 euros pour l'année 2022. L'un des leviers pour limiter la consommation d'énergie est de réduire la puissance de l'éclairage public, sans toutefois porter atteinte à la sécurité publique. Cette réduction de l'ordre de 30%, qui intervient désormais de minuit à six heures du matin, n'est pas visible à l'œil nu par la population. Progressivement, les armoires électriques sont donc remplacées afin d'intégrer un dispositif de programmation permettant de régler la puissance de l'éclairage. À plus long terme, les traditionnelles ampoules électriques seront intégralement remplacées par des LEDs, beaucoup moins énergivores. Cette démarche a déjà été largement entamée: en juillet 2022, la commune comptait déjà 525 lampadaires équipés de LEDs, soit 25% sur un total de 2 121 lampadaires installés dans l'espace public. D'ici 2027, l'objectif est de remplacer l'ensemble des ampoules d'éclairage public par des LEDs avec, à la clef, une réduction de 30% sur la facture électrique. L'installation de LEDs ne se limite pas à la voirie. Les bâtiments publics (gymnases, écoles, etc.) sont également concernés par l'installation de ce nouveau type d'éclairage.



Rénovation thermique des bâtiments publics



Ce plan communal de sobriété énergétique s'accompagne d'une politique globale d'économies d'énergie menée sur le long terme. Ainsi, un important travail de rénovation thermique des bâtiments publics a été entrepris depuis plusieurs années au sein de la commune. C'est le cas dans les écoles de la Ville. Pour la rentrée scolaire 2022-2023, la Ville a investi un million d'euros dans des travaux de rénovation et de réfection des écoles. Une grande partie de ces investissements concernait la rénovation thermique avec un effort important réalisé dans le remplacement de portes et fenêtres afin d'assurer une meilleure isolation. Ces investissements dans les écoles se poursuivront dans les années à venir. En outre, les projets de construction de nouveaux bâtiments publics (école Pêche-d'Or, nouveau groupe scolaire Langevin, etc.) répondent à des critères de performance énergétique très élevés. Plus globalement, un diagnostic thermique de l'ensemble des bâtiments publics sera prochainement lancé afin d'établir un plan pluriannuel de rénovation. Dans cette optique, la Direction du patrimoine bâti s'est dotée d'une caméra thermique afin de détecter plus facilement les points faibles de l'isolation et les zones de déperdition de chaleur.



Le réseau SDCB, long de 20km, s'étend sur toute la ville.

Une chaufferie biomasse à Bagnolet

À l'approche de la période hivernale, la question du chauffage est centrale. À Bagnolet, le réseau de chaleur urbain est géré par la SDCB (Société de distribution de chaleur de Bagnolet) dans le cadre d'une Délégation de service public (DSP). La SDCB exploite le réseau et distribue la chaleur pour répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'habitat et du secteur tertiaire public ou privé sur la commune. La chaufferie de Bagnolet est l'une des plus puissantes d'Île-de-France. Avec une particularité : la chaufferie des Roses a été reconvertie en chaufferie biomasse (bois). Cette centrale de production, mise en service en 2015, alimente à plus de 50% en énergie renouvelable le réseau de chaleur de Bagnolet et dessert 17 000 équivalents-logements sur la commune grâce à un réseau de 20km de canalisations. En cas de besoins importants, le gaz naturel vient compléter la production de chaleur. Ce recours à la biomasse (valorisation du bois) limite l'impact de la hausse du prix du gaz naturel sur les tarifs du chauffage.

Par ailleurs, l'utilisation de plus de 50% d'énergies renouvelables et de récupération permet aux abonnés d'accéder à un taux de TVA de 5,5%. «Le bois provient de filières d'approvisionnement local, à moins de 100km», explique Xavier Gentilhomme, responsable du Réseau de chaleur à la SDCB. Le bois est issu de plaquettes forestières, de chantiers forestiers et de palettes de bois valorisés. Ce choix des énergies renouvelables afin de mieux maîtriser les coûts s'accompagne également d'une politique de lutte contre l'habitat indigne, souvent synonyme de passoires énergétiques.

Ainsi, la Ville est précurseur dans l'application du permis de louer, un dispositif qui soumet la mise en location d'un bien à une déclaration préalable auprès de la Mairie. Ce système évite la location de

biens insalubres. En matière de lutte contre la précarité énergétique et d'amélioration thermique, le dispositif d'OPAH-RU agit de manière globale à travers des projets de rénovation thermique ambitieux menés à l'échelle d'un immeuble. Plus de 8000 résidences principales du parc privé de la Ville de Bagnolet ont été construites avant 1974, date d'adoption de la première réglementation thermique. Cela représente environ 70% de logements potentiellement énergivores (mauvaise isolation, appareils de chauffage anciens ou inadaptés...). La rénovation thermique est donc un enjeu majeur de la Ville.



Changement des canalisations d'eau chaude, rue Hoche.



500 000 euros de travaux d'économie d'énergie

Lors du premier dispositif d'OPAH-RU (2015-2021), huit projets de travaux comprenant des travaux d'économie d'énergie ont été votés. Ces derniers ont représenté 21% du montant des travaux décidés soit un total de 516 000€. Ces rénovations ont permis le ravalement de façades avec isolation thermique et l'isolation des combles à l'occasion de la réfection de la couverture. À court terme, elles permettent une amélioration du confort dans les logements ainsi qu'une baisse des factures énergétiques. Le gain énergétique moyen réalisé est de 41% sur les immeubles ayant effectué ou prévu des travaux d'économie d'énergie. Lancée en février 2022, la nouvelle OPAH-RU, qui s'étale sur une période de six ans, s'est fixée comme objectif l'accompagnement de 19 copropriétés, identifiées comme prioritaires, vers des programmes de réhabilitation thermique. Cet accompagnement est réalisé par la Soreqa (Société de requalification des quartiers

anciens dégradés) opérateur de l'OPAH-RU. Par ailleurs, les travaux d'économie d'énergie sont systématiquement encouragés dès lors que les copropriétaires (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) décident de réaliser des travaux dans les parties privatives. Pour «massifier la rénovation thermique du parc de logement» le territoire Est Ensemble va mettre en place un Dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé (DiTAHP) avec l'Anah. Ce dispositif concerne plus spécifiquement les copropriétés. «Sur le segment du parc privé, 60% des logements en copropriété considérés comme fragiles ou dégradés et occupés par des habitants aux ressources modestes sont concernés», précise Est Ensemble. Prévue pour une durée initiale de cinq ans, sa convention avec l'Anah vise à intervenir auprès d'environ 1 200 logements (ou 60 copropriétés), identifiés par les villes et Est Ensemble.

Les principales aides possibles pour les particuliers

MaPrimeRénov

Une aide de l'État pour la rénovation énergétique destinée à tous les propriétaires, personnes physiques, qu'ils soient occupant ou bailleurs ainsi qu'aux syndicats de copropriétaires. L'aide est calculée en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux. maprimerenov.gouv.fr.

MaPrimeRénov' Sérénité

Cette aide est réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes pour des travaux permettant de réaliser un gain énergétique d'au moins 35% et d'atteindre au moins la classe E sur l'étiquette du DPE.

Le chèque énergie

Ce chèque permet aux propriétaires et aux locataires (en fonction de leurs ressources et de la composition du ménage) de payer des factures d'électricité ou de gaz, des achats de combustibles fioul, bois, GPL, les travaux de rénovation énergétique éligibles à MaPrimeRénov'.

CEE (Certificats d'économies d'énergie)

Ces aides, gérées par les fournisseurs d'énergie, bénéficient aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux loca-

taires pour des travaux dans une résidence principale ou secondaire construite depuis au moins 2 ans. Les travaux éligibles : chauffage, thermostat, isolation, rénovation globale.

Aide à conversion de chaudières

La Région Île-de-France, en partenariat avec l'ADEME, propose une aide à la conversion des chaudières au fuel, au bois ou au charbon pouvant s'élever jusqu'à 1000 euros. Cette aide est cumulable avec les autres aides financières (MaPrimeRénov', Certificats d'économie d'énergie, etc.).

mesdemarches.iledefrance.fr

>> Pour plus d'informations :

• **Des conseillers France Rénov'** reçoivent gratuitement les particuliers dans les locaux de l'agence de Montreuil. 01 42 87 99 44. Du mardi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-17h30. Vendredi : 9h30-12h30.

• **Permanence ALEC/MVE** en Mairie de Bagnolet, place Salvador-Allende, le 3^e mercredi du mois, de 9h à 12h.



©Soreqa



©Soreqa

Rénovations au 76, rue Victor-Hugo dans le cadre du PNRQAD (Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés).

Des balades thermiques au service des habitants

La Ville de Bagnolet et l'ALEC-MVE (Agence locale de l'énergie et du climat - Maîtrisez votre énergie) proposent une balade thermopro dans les rues de la ville. Un conseiller France Rénov' vous donne rendez-vous pour une balade-découverte à la recherche des déperditions thermiques des bâtiments. Grâce aux clichés d'une caméra thermique, il vous fera découvrir ce que révèlent les façades des immeubles: ponts thermiques, défauts d'isolation, fuites d'air... À la suite de cette promenade, un moment d'échanges sera organisé salle 625 de l'Hôtel de Ville. Cette balade est proposée dans le cadre du programme «Rénovons Collectif».

>> Pour plus d'informations:

Balade thermique: mercredi 30 novembre à 18h30

(durée approximative: 1h). Rendez-vous devant l'Hôtel de Ville, place Salvador-Allende. Gratuite sur inscription: 01 42 87 13 55.



Au 50, rue Édouard-Vaillant (immeuble de l'OPH), d'importants travaux de rénovation de fenêtres et d'isolation ont été réalisés en 2021.

Les investissements de l'OPH

60 millions d'euros d'investissement ont été votés par l'OPH pour réhabiliter le patrimoine, diminuer les consommations d'énergie et améliorer la qualité de vie des habitants. Ce programme fait suite aux 750 logements déjà réhabilités en 2020 et 2021 sur le secteur des Malassis, au 50, rue Édouard-Vaillant et rue Girardot. Parmi les objectifs prioritaires, la réduction des dépenses énergétiques. Pour l'année 2022, trois programmes de rénovation sont en cours: à la Capsulerie (tours TH7 et TH8, 205 logements), aux Malassis (215 logements) et rue Louise-Michel (273 logements). Ces opérations consistent en des

travaux d'isolation (façades, fenêtres, toitures, etc.). D'autres chantiers de grande ampleur vont démarrer. En 2023, une nouvelle tranche de travaux sera lancée sur le secteur Sadi-Carnot (rue Sadi-Carnot, rue de la Barre-Nouvelle, rue du Moulin, rue Pierre-et-Marie-Curie). 500 logements de plus seront ainsi réhabilités et résidentialisés autour du parc du 19-mars-1962. Enfin, l'ANRU a validé les demandes de l'Office, permettant de transformer en profondeur les secteurs des dalles Thorez et de La Noue avec notamment le financement de la réhabilitation de 260 logements. À l'horizon 2025, 55% du parc de l'OPH aura ainsi été rénové depuis 2018.



47% du parc OPH en catégorie B d'ici 2025

L'Office dispose d'un parc social bien positionné sur le plan énergétique. Les investissements réalisés depuis 2017 ont permis d'améliorer la performance énergétique du parc avec 604 logements en catégorie B. Les travaux de réhabilitation ont permis de diminuer de plus de moitié les logements classés en catégorie D. En 2025, 47% du parc sera classé en catégorie B. Côté électricité, la mise en conformité des logements permet aussi de faire des économies. En 2021, 450 000 euros ont été investis pour moderniser les installations électriques des logements situés rue Raymond-Lefebvre et rue du Moulin. En 2022, la campagne se poursuit rue Sadi-Carnot et rue de la Barre-Nouvelle.



Les bons gestes à adopter selon l'ADEME

- Régler la température. La température moyenne idéale est de 19°C à l'intérieur du logement. Chaque degré de moins représente une économie d'énergie de 7%.
- Débrancher les appareils non utilisés (télévisions, enceintes, consoles de jeux, etc.) représente une économie d'énergie de 10%.
- Remplacer les ampoules traditionnelles par des LEDs.
- Utiliser le programme Éco du lave-vaisselle.
- Laver son linge à une température plus basse.
- Éteindre la lumière en quittant une pièce.

Parole de Édouard Denouel



Adjoint au Maire de Bagnolet chargé de l'Environnement, de la Question écologique et climatique et de l'Éducation

La crise énergétique sans précédent que nous connaissons - et qui va vraisemblablement se prolonger - nous oblige toutes et tous à repenser l'action publique à l'échelle du pays.

À Bagnolet, de nombreuses mesures avaient déjà été prises dans un souci de sobriété et pour lutter contre l'impact carbone de notre ville (remplacement progressif de l'éclairage public en LEDs, décarbonation du parc automobile, rénovations thermiques de bâtiments communaux...). Pour autant, l'urgence énergétique s'ajoutant à l'urgence climatique, un nouveau train de mesures va se déployer afin d'alléger la facture énergétique de la commune.

Ces mesures ne doivent pas être vues comme ponctuelles mais bien au contraire durables car le renchérissement des énergies est une tendance de fond, difficile, mais qui doit être vue comme une opportunité d'accélérer les transitions dans le fonctionnement de nos administrations.

Pour autant, à ce jour, les aides et incitations aux collectivités locales pour mener à bien ces transitions sont notoirement insuffisantes de la part de l'État. Certaines transformations, notamment la rénovation thermique du bâti qui est un maillon essentiel des économies d'énergie, sont particulièrement coûteuses en investissement initial. L'État doit faire davantage pour protéger nos communes et leur permettre de se transformer durablement.

Bien entendu, les mesures de sobriété ne peuvent uniquement être celles du périmètre de l'action communale. Nos collectivités doivent également accompagner, à leur mesure, les acteurs privés à réduire leur facture énergétique et corollairement leur impact carbone.

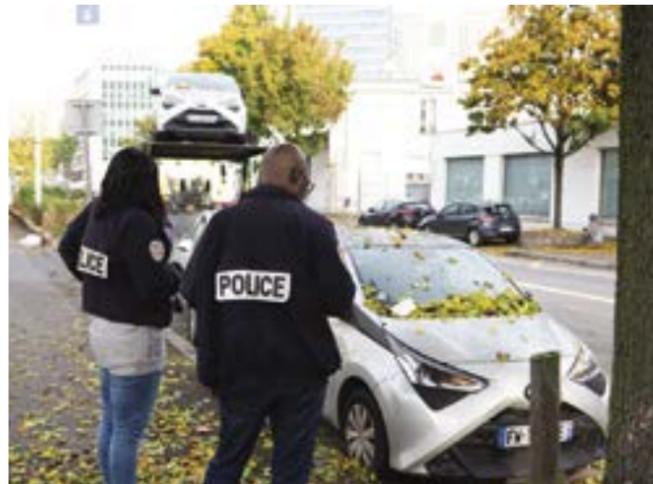
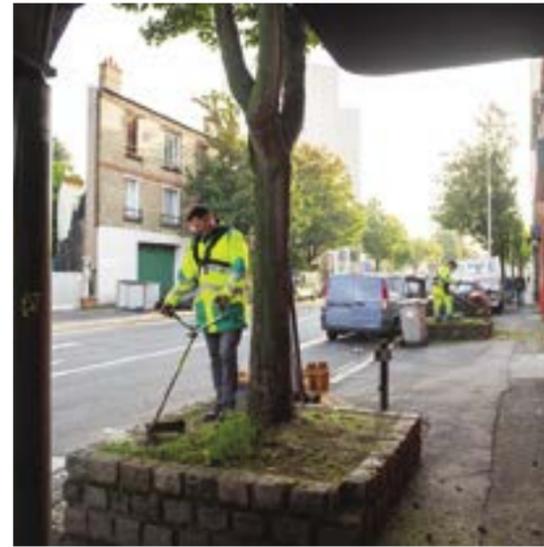
C'est pour cette raison par exemple que Bagnolet a récemment étendu le périmètre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) afin de permettre notamment de lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat privé.

Les bailleurs sociaux, Office public HLM de Bagnolet en tête, doivent faire de cet objectif de réduction des charges de leurs locataires par la rénovation thermique une absolue priorité de leurs investissements. C'est une action coordonnée sur le territoire qui permettra que la sobriété qui nous est imposée soit in fine acceptable pour tou-te-s.

Actions de nettoyage



Opération Coup de balai, avenue de la République.



Enlèvement de voitures ventouses.

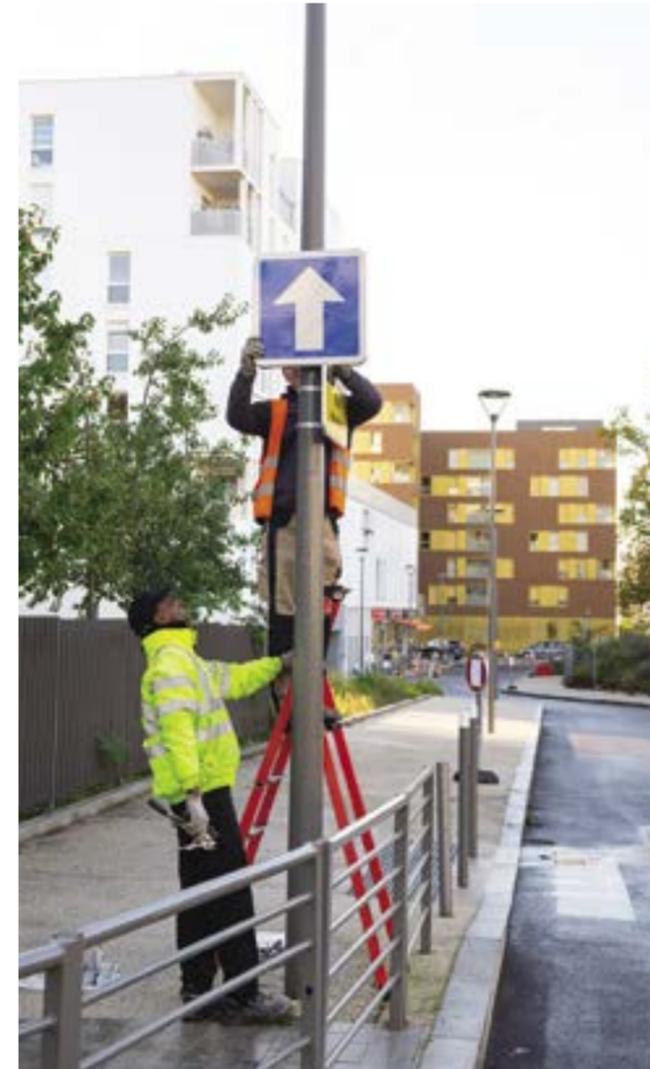


Prise en charge des dépôts sauvages par les services d'Est Ensemble.



Nettoyage de la rue Helvétius.

Aménagements urbains et espaces verts



La rue Helvétius passe en sens unique.



Nouveaux Points d'apports volontaires (PAV), rue Pierre-et-Marie-Curie.



Marquage au sol et création de places de stationnement, rue Helvétius.



Les habitants de la Noue disposent d'un composteur collectif.



Saison propice aux plantations, les agents à pied d'œuvre au Centre municipal de santé Elsa-Rustin (CMS).



Santé

Une mutuelle communale pour favoriser l'accès aux soins

Le 6 octobre dernier, le conseil municipal a entériné le choix de La Mutuelle Familiale pour proposer une complémentaire santé communale à partir du 1^{er} janvier 2023.



Par la mise en place d'une mutuelle communale, la Ville entend favoriser et élargir l'accès au soin tout en préservant le pouvoir d'achat des Bagnoletaises et des Bagnoletais. Ce faisant, elle ajoute un volet essentiel à son action sanitaire et sociale dans le droit fil des valeurs de solidarité et de responsabilité qui président à ses choix. Concrètement, adhérer à une mutuelle permet d'être remboursé de la plupart des consultations, médicaments ou soins restant à charge après règlement par la sécurité sociale. En fonction de la garantie choisie, les mutuelles prennent également en charge des dépenses peu remboursées par l'assurance maladie telles que les dépenses d'optique et de prothèses dentaires. Souscrire à une complémentaire santé, c'est donc se prémunir de ne pas avoir à renoncer à des soins pour raisons financières. En effet, si certains Bagnoletais bénéficient déjà d'une mutuelle à tarif préférentiel via leurs employeurs respectifs, force est de constater que nombre de travailleurs en CDD, en interim, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, apprentis, chômeurs ou encore certains retraités ne peuvent bénéficier de contrats négociés et n'ont que les tarifs élevés de contrats souscrits à titre individuel comme seul horizon.

En proposant une mutuelle communale, la municipalité crée un cadre de contrat collectif permettant la mutualisation des frais de gestion et peut donc proposer une gamme de garanties aux tarifs les plus justes auxquelles chaque Bagnoletaise et Bagnoletais, et notamment les plus fragiles, pourront souscrire.

Un meilleur accès aux soins pour tous

Afin de choisir la mutuelle la mieux adaptée aux besoins de notre territoire, un appel à candidature a été lancé par la Ville sur la base de critères fondés sur le montant de l'adhésion, le niveau de remboursement des soins et la qualité des services. Les mutuelles candidates devaient également soumettre une offre comprenant obligatoirement une gamme de garanties à destination des habitants (personnes domiciliées sur la commune de manière effective) et des non-résidents qui travaillent à Bagnole, ainsi qu'une proposition de contrat de Complémentaire santé solidaire (CSS). La proposition adressée par La Mutuelle Familiale a été retenue à l'issue d'un examen comparé des offres.

Parole de
Grégoire De Lagasnerie



Adjoint au Maire chargé de la Santé,
de la Lutte contre les inégalités de santé et de
la création de la Mutuelle communale de santé



25% des Bagnoletais n'ont pas de mutuelle

Suite à l'appel d'offres lancé par la Ville, La Mutuelle Familiale a été retenue. Cette mutuelle dispose d'un important réseau de professionnels de santé pratiquant le tiers-payant, un réseau de soins étendu et un service d'action sociale. Le 6 octobre dernier, le conseil municipal a donc entériné le choix de La Mutuelle Familiale. Une décision qui s'explique par un coût d'adhésion accessible, la qualité de ses services et les niveaux de remboursement proposés.

Près de 25% des Bagnoletais ne disposent pas de mutuelle. La création de ce dispositif cible celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une mutuelle (salariés, retraités, agents publics, chômeurs, entrepreneurs, etc.) et leur permettent d'adhérer à une complémentaire santé.



La lutte contre les inégalités de santé est une priorité. Cette priorité se traduit par la mise en œuvre de la mutuelle communale permettant à chaque Bagnoletais.es d'avoir accès à une assurance santé de qualité à un prix négocié par la ville. Dès la fin d'année 2022, les Bagnoletais.es pourront s'affilier à un des trois contrats négociés par la ville avec La Mutuelle Familiale. Ces contrats présentent des primes modérées notamment au regard de la qualité des soins couverts. La Mutuelle Familiale tiendra des permanences régulières au plus près de vous pour vous accompagner dans le cadre d'une possible adhésion.

Pour l'année à venir, le Centre municipal de santé Elsa-Rustin (CMS) sera encore une fois au cœur de l'accès aux soins des Bagnoletais.es. C'est pour cela que nous investissons dans le CMS pour qu'ils soient à la pointe de la pratique de la médecine et qu'il prodigue les meilleurs soins. De nouveaux services sont dorénavant disponibles avec l'installation du panoramique dentaire et l'achat de nouvelles sondes et la mise en service d'un nouvel échographe.

Il convient pour diminuer les inégalités d'accès aux soins et à la santé de poursuivre et renforcer les actions de prévention. La lutte contre le Covid 19 a mis en avant l'importance de la prévention afin de réduire l'impact des pathologies. Dans un système de santé principalement porté sur les soins curatifs, cette importance doit être réaffirmée pour revoir la stratégie de prise en charge des soins. Dans ce contexte, la lutte contre le cancer du sein se poursuit à Bagnole. En lien étroit avec les centres socioculturels, des actions de sensibilisation sont menées depuis octobre 2022 et s'étendront toute l'année (action de sensibilisation notamment à l'autopalpation de la ligue contre le cancer, « Jeu des pistes » crée par cinq élèves infirmières, accueillies par la Ville dans le cadre du Programme de réussite éducative). Merci à l'ASGB pour leur mobilisation encore cette année.

L'offre médicale se raréfie dans un territoire déjà considéré comme un désert médical, il faudra donc lutter pour l'accès aux soins dans l'année à venir en s'appuyant sur la coordination des soins entre professionnels et en lien avec nos voisins afin de permettre la mise en place d'une permanence des soins pour que chaque Bagnoletais.es puissent accéder à un professionnel de santé rapidement.



L'art du partage

Vincent Olinet, artiste-plasticien, a installé en 2015 son atelier à Bagnolet. Depuis, il multiplie les projets en lien avec les structures de la Ville.



« **Q**uand je suis arrivé à La Noue, je ne connaissais pas le quartier. Très vite, mon atelier a attiré la curiosité des habitants, notamment celle des enfants », se souvient Vincent Olinet. « Ils passaient à l'atelier et je leur donnais de quoi dessiner ou peindre », explique Vincent. Au fil du temps, l'artiste s'implique dans la vie locale et ouvre à plusieurs reprises les portes de son atelier aux habitants du quartier. Vincent Olinet s'inscrit au centre Guy-Toffoletti pour suivre des cours de chinois. « De fil en aiguille, j'ai fini par animer des ateliers d'arts plastiques au centre. C'est très enrichissant d'initier des jeunes à la culture et à l'art », poursuit-il. L'artiste-plasticien s'investit également dans l'aide aux devoirs pour des élèves de CP et CE1.

En 2019, il monte un projet de plus grande ampleur qui lui permet de décrocher des subventions auprès de la Politique de la Ville, de la CAF et de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles). Ce dispositif, autour de l'architecture et du numérique, a mené des jeunes bagnoletais à visiter La France Miniature, un parc d'attractions qui reproduit à échelle réduite les monuments de France, ou encore le Futuroscope. Le projet a également permis la mise en place d'ateliers numériques, animés par Hélène Adamo du collectif x-ART, grâce à l'achat d'une imprimante 3D. « L'objectif était d'initier un jeune public à créer des maquettes et fabriquer eux-mêmes des petits objets grâce une imprimante 3D afin de susciter des vocations », explique Olivier.

Un millier de sculptures à Nantes

Ce dispositif a pris fin l'été dernier. Mais l'artiste a rebondi sur un autre projet qui a récemment mis à l'honneur Bagnolet. Le 24 septembre dernier, Vincent Olinet décrochait en duo avec Aziza Gonon, une pâtissière bagnoletaise, un titre de Vice-champion du monde des cuisines du monde organisé par le département de Seine-Saint-Denis. Le principe du concours ? Réunir un artiste et un cuisinier pour proposer une œuvre à la fois culinaire et artistique. Le duo bagnoletais avait opté pour des bâtons géants de rouge à lèvres, réalisés en pâtisserie par Aziza Gonon, à partir de sculptures créées par Vincent Olinet. Prochainement, son travail s'exportera à Nantes. Dans son atelier de Bagnolet, l'artiste plasticien a conçu plus d'un millier de sculptures qui seront réparties aux quatre coins de Nantes à l'occasion des fêtes de Noël. Ces sculptures (moules, mascarons, etc.) serviront à valoriser l'architecture de la Ville de jour et seront illuminées de nuit.

La passion de la danse

Armelle Cornillon, professeur de danse contemporaine au Conservatoire Erik-Satie, a chorégraphié un spectacle qui réunit des élèves danseurs, des professeurs du Conservatoire, des élèves clowns du Samovar et des danseurs professionnels.

« **J'**ai un parcours atypique », livre d'emblée Armelle Cornillon, atablée au bar du Théâtre L'Échangeur qui a programmé, le 7 et 8 novembre dernier, le spectacle *Entièrement Ôm à fleur de peau*. L'aventure de ce spectacle atypique a commencé lors du premier confinement, en mars 2020. « Brusquement, tout s'est arrêté. Pour moi "Impossible de sortir" est devenu "un possible". Nous étions en plein mouvement metoo et j'ai souhaité créer un spectacle qui puisse rapprocher féminin et masculin », se souvient Armelle. Pour cela, la chorégraphe a constitué une troupe atypique qui mélange des femmes et des hommes aux parcours très différents. « Les émotions nous créent humain avant d'être hommes ou femmes », résume-t-elle. Après quelques extraits du spectacle présentés au Théâtre des Malassis, au Samovar, au Théâtre Le Colombier, à la Marbrerie (Montreuil), la troupe est partie en mai dernier en résidence à la Manufacture d'Aurillac avant de revenir à Bagnolet, pour une résidence au Théâtre L'Échangeur. Le mouvement, c'est un peu une seconde peau, pour Armelle. Son parcours en témoigne. En 2000, son talent de chorégraphe emmène Armelle aux Jeux olympiques de Sydney.

Une médaille aux JO de Sydney

Elle signe la chorégraphie du duo français Virginie Dedieu et Myriam Lignot qui décroche une médaille de bronze dans l'épreuve de natation synchronisée. « Je n'avais aucune expérience de cette discipline et je leur demandais des choses qui leur semblaient impossibles. Finalement, elles ont réussi les figures ». Depuis, la chorégraphe a ajouté une nouvelle corde à son arc en obtenant un diplôme de Yoga. Elle intervient à l'INSEP (Institut national du sport de l'expertise et de la performance) auprès de sportifs de haut niveau en utilisant les techniques de yoga pour optimiser leurs performances sportives. Son point d'attache reste le Conservatoire de Danse et de Musique de Bagnolet. Depuis près de quarante ans, Armelle enseigne la danse contemporaine et a vu défiler des générations d'élèves danseurs. « Aujourd'hui, des enfants de différents milieux se mélangent au sein du Conservatoire. Ces étudiants me donnent la force de croire que tout est possible », explique Armelle. Dans ses cartons, un projet de documentaire sur le concours chorégraphique international de Bagnolet organisé entre 1969 et 1988. « Dans les années 80, ce concours a révélé toute une génération de danseurs et de chorégraphes », explique la professeur de danse. Un passé riche à valoriser.





Prévention

Tous mobilisés contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre de la Journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes, différentes actions sont menées, notamment dans les collèges et les lycées de la Ville.



Le Violentomètre est un outil pour mesurer si une relation amoureuse comporte des violences.

« Pour nous, il est évident d'aller vers les ados et de les aider à réfléchir à la question des rapports femmes-hommes », explique la comédienne, Coraline Claude. Avec sa complice, Alyssia Derly, elle a conçu un atelier-spectacle d'une heure trente autour du thème de l'égalité des genres. Le 18 novembre, le spectacle intitulé « La vraie égalité arrivera le jour où... » sera présenté au collège Politzer devant 48 élèves de deux classes de quatrième. De manière ludique, Coraline et Alyssia retracent l'histoire de la lutte des femmes qui se sont battues pour leurs droits, du 18^e siècle jusqu'à nos jours. « Nous citons aussi des influenceuses féministes pour parler à la jeune génération », souligne la comédienne. Le spectacle est suivi d'une séance de discussions où les élèves mettent en lumière différentes situations sexistes qu'ils peuvent vivre et évoquer les attitudes et les réactions dans chaque situation. Ensuite, les élèves répartis en groupe, réfléchissent et listent par écrit les attitudes non-oppressives et respectueuses à adopter.

La réalité virtuelle en soutien

À la fin des ateliers, chaque élève complète la fin de la phrase « La vraie égalité arrivera le jour où... ». « Tout au long des ateliers, nous demandons aux élèves d'être le plus honnête possible pour susciter le débat », explique Coraline. Ce spectacle-atelier tourne, depuis le mois de février, dans différents collèges et lycées d'Île-de-France. Une autre intervention, menée par l'association HandsAway, est prévue le 10 novembre au lycée Eugène-Hénaff. Cette association, qui lutte contre les violences sexistes et sexuelles, propose des ateliers de sensibilisation à destination des jeunes et des publics vulnérables. Au sein du lycée Hénaff, une quarantaine d'élèves ont suivi des ateliers de sensibilisation basés sur la réalité virtuelle. Les élèves étaient immergés dans différentes situations de violences sexistes. « Il s'agit d'abord de générer de l'empathie vis-à-vis des victimes et de leurs proches en montrant à quoi elles sont exposées », explique Lucile Dupuy, cheffe de projet et responsable du développement de HandsAway.



Le flyer créé par l'association HandsAway est distribué dans les collèges et les lycées.

Parole de Căline Trbic



Conseillère municipale chargée de l'Égalité femmes-hommes et de la Lutte contre les discriminations

La date de la Journée mondiale contre les violences faites aux femmes a été instaurée le 25 novembre 1999 par l'ONU, en hommage aux trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines luttant pour leurs droits, assassinées sur ordre du Chef d'État, Rafael Trujillo.

Malgré la célébration annuelle de cette journée et de multiples actions, les inégalités et discriminations persistent et mènent souvent à l'irréparable. Les chiffres de ces violences sont plus que jamais alarmants. Dans le monde, 1 femme sur 3 estime avoir subi des violences (physiques, verbales, psychologiques ou sexuelles). La majorité de ces violences est infligée par un mari, partenaire ou ex-partenaire. Près d'une adolescente sur quatre en couple a subi des violences physiques ou sexuelles.

En France, 102 féminicides (meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme) étaient recensés au 14 octobre 2022, soit un décès tous les 2 jours.

La Ville est résolument engagée à combattre toutes formes de violences contre les femmes, et un jour peut-être, à pouvoir les éradiquer. Sur le fond, il s'agit de sensibiliser l'ensemble des habitants.es: afin de les éviter, mais aussi de savoir les repérer pour une meilleure prise en charge. Plusieurs pièces de théâtre et expositions seront ainsi proposées aux Bagnoletais.es, ainsi que des interventions pour les élèves de primaire, de nos collèges et du lycée. Sur la forme, des pochoirs au sol avec des messages écrits, notamment sur le harcèlement de rue, proposés par nos jeunes, seront peints dans différents endroits de la ville. Un drapeau féministe sera installé sur le fronton de la mairie. Le violentomètre sera largement diffusé par le biais des sachets de pharmacie et sera disposé dans le hall de la mairie. Le violentomètre est un outil pour sensibiliser les jeunes femmes aux violences conjugales. Présenté sous forme de règle, il est composé de 3 segments pour évaluer si la relation amoureuse est saine et sans violences. Toutes ces actions affirment la volonté de la municipalité de refuser ces violences. Les violences faites aux femmes sont une violation des Droits de l'Homme.



L'artiste bagnoletaise, Leidylei, a réalisé une fresque dans le cadre de la Journée internationale pour les Droits des Femmes, le 8 mars 2022, rue Paul-Vaillant-Couturier.

Méconnaissance des droits

Un temps d'échanges permet ensuite aux élèves d'exprimer leur ressenti mais aussi d'aborder différentes notions en lien avec les violences sexistes et sexuelles dont celle du consentement. Le constat? Les jeunes ignorent trop souvent ce que dit la loi. « Ils méconnaissent leurs droits en tant que victimes, les recours possibles ou les mesures d'accompagnement dont ils pourraient bénéficier », explique Lucile Dupuy. Le 24 novembre, la veille de la Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le LAO Pow'her a prévu une action au lycée Hénaff sous la forme d'un théâtre-forum avec la compagnie Féminisme en jeux. Depuis 2019, le LAO Pow'her, soutenu par la Ville de Bagnolet, accueille et oriente des jeunes femmes (de 15 à 25 ans) victimes de violences. L'artiste Lün, elle, a décidé en accord avec la Ville d'investir l'espace public. Elle va peindre au pochoir, sur une dizaine de passages piétons de Bagnolet, des phrases proposées par les élèves du lycée Hénaff pour lutter contre les violences sexistes. « Je travaille beaucoup dans l'espace public. Les passages piétons sont des lieux que les habitants empruntent dans les trajets quotidiens. C'est un endroit idéal pour faire passer des messages », explique l'artiste.

>> Pour plus d'informations :

Victimes de violences sexuelles ou sexistes ?

Les numéros gratuits et anonymes à connaître

- 3919 (ouvert 24h/24h et 7j/7)
- 0800 05 95 95 (numéro d'accompagnement)
- 116 006 (numéro national pour les victimes)

ARRÊTONS LES VIOLENCES 3919





AU CINÉMA

Dimanche 27 novembre à 16h15

Ciné-débat avec Mehdi Charef

Le Cin'Hoche et l'association *Verdragon - La maison de l'écologie populaire* vous invitent à visionner et échanger avec Mehdi Charef, réalisateur du film *Le thé au harem d'Archimède* dans le cadre du Festival du film franco-arabe, co-organisé par Est Ensemble. Au cœur de ce film, Madjid et Pat, deux zonards paumés, errent dans une cité d'une banlieue bétonnée.

Cin'Hoche : 6 rue Hoche

>> **Plus d'infos : 01 83 74 56 80**



Jeudi 1^{er} décembre à 20h15

Ciné-débat avec Blandine Lenoir

Participez au ciné-débat autour de *Annie Colère* avec Blandine Lenoir, réalisatrice du film. L'histoire se déroule en février 1974. Parce qu'elle se retrouve enceinte accidentellement, Annie, ouvrière et mère de deux enfants, rencontre le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) qui pratique les avortements illégaux aux yeux de tous. Accueillie par ce mouvement unique, fondé sur l'aide concrète aux femmes et le partage des savoirs, elle va trouver dans la bataille pour l'adoption de la loi sur l'avortement un nouveau sens à sa vie.

Cin'Hoche : 6 rue Hoche

>> **Plus d'infos : 01 83 74 56 80**



SPECTACLE

Mercredi 16 novembre 2022 à 10h

Le petit chaperon rouge



Tarif unique : 3,50€ - Jeune public

Théâtre des Malassis : rue Julian-Grimau

>> **Plus d'infos et réservation : service culture
01 49 93 60 81 - culture@ville-bagnole.fr**

Le conte nous invite à affronter nos peurs, à leur donner visage et sens, accepter qu'elles nous dévorent et nous engloutissent, pour renaître du ventre du loup, essentiellement transformées.

Mardi 22 novembre 2022 à 19h30

Mieux vaut partir d'un cliché que d'y arriver



©Alexis Komenda

Dans le cadre du Festival PLAY ► GROUND, organisé par Les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la Ville de Bagnole et le théâtre des Malassis,

Sylvain Riéjou nous plonge dans l'atmosphère de recherche qu'il éprouve lorsqu'il travaille, dans « ses prises de tête » artistiques, dans sa solitude au studio. Ce seul en scène fin et drôle met en abîme le chorégraphe dans sa création de spectacle, exposant ses doutes et ses choix, opposant un dialogue avec lui-même, illustré par l'intervention de ses clones visuels.

Tarif unique : 6€

Théâtre des Malassis : rue Julian-Grimau

>> **Plus d'infos et réservation : 01 55 82 08 01
reservations@rencontreschorégraphiques.com**

Lundi 7 décembre 2022 à 15h

Le crapaud au pays des trois lunes



©Laurent Meinier

C'est l'histoire d'Edgar, un gros crapaud un peu ronchon. Il n'aime pas se mouiller, il ne sait pas nager. Un soir, près de sa mare aux nénuphars, une rainette agile et pas gênée s'en vient lui

claironner ses quatre vérités. S'engage alors une aventure initiatique à la recherche de la beauté intérieure.

Tarif unique : 3,50€ - Jeune public

Théâtre des Malassis : rue Julian-Grimau

>> **Plus d'infos et réservation : service culture
01 49 93 60 81 - culture@ville-bagnole.fr**



AU THÉÂTRE

Du 17 au 19 novembre à 19h30

Wax Mood

Ce spectacle hybride mêle les musiques du monde au hip-hop avec la danse et la musique performée en live. C'est aussi une invitation à faire dialoguer les codes de chacun pour mieux révéler les préoccupations de notre monde contemporain.

Théâtre Le Colombier : 20, rue Marie-Anne-Colombier

Tarifs : 8,99€ (Bagnoletais), 5,99€ (- 18 ans),

15,99€ (extérieurs). Dès 12 ans

>> **Plus d'infos et réservation : 01 43 60 72 81**

reservation@lecolombier-langaja.com

Du 1^{er} au 5 décembre (sauf le dimanche)

Les Métamorphoses

Dans *Les Métamorphoses*, le monde est pris dans un continuel engendrement. Il est mû par le désir et le désir est partout. Rien n'est fixe et la seule chose immuable est la capacité du monde à être transformé.

Tarifs : 11€ (Bagnoletais), 6€ (- 12 ans), 14€ (extérieurs)

Théâtre L'Échangeur : 59, avenue du Général-de-Gaulle

>> **Plus d'infos et réservation : 01 43 62 71 20**

reservation@lechangeur.org



ÉVÈNEMENT

Samedi 19 novembre de 10h à 21h

La Médiathèque fête des 20 ans!

• **Boum pour les babies : entre 10h30 et 11h30.** Entrée libre.

Pour les enfants de 2 à 4 ans accompagnés d'un adulte.

• **Atelier sérigraphie : de 14h à 17h.** En accès libre.

• **Le mardi pardi! :** spectacle conté par Violaine Robert.

À 15h (durée 45 minutes). Pour les enfants de 4 à 7 ans.

Places limitées, réservation indispensable au 01 83 74 50 35.

• **Concert de la fanfare Courant d'air show**

À 17h30. Entrée libre.

• **Quiz et karaoké!**

À 19h : quiz. **À 20h :** karaoké. Entrée libre.

Samedi 19 novembre à 14h

Semaine européenne de la réduction des déchets

• **Inauguration** du composteur de quartier installé à l'angle des rues Lénine et Ambroise-Croizat.

• **Animations** autour du compostage avec l'association *Sens de l'Humus* et Est Ensemble.

• **Animations** autour des « Petites bêtes du composteur », qui permettent la décomposition des végétaux avec *4 Saisons AJDB*.

• **Discosoupe** avec Inely-s-Cake et Aziza Gonon et dégustation en musique avec *4 Saisons AJDB*.

Merci aux commerçants donateurs de fruits et légumes : *La Vie Claire Bagnole, Bon Sens Bagnole, Franprix Bagnole, Biocoop Les Lilas et Biocoop Montreuil.*

Entrée libre - Friche de la couverture A3

>> **Plus d'infos : Direction de l'Environnement**

direction.environnement@ville-bagnole.fr - 01 49 93 62 63



EN CONCERT

Vendredi 18 novembre à 20h30

Paloma Pradal

Entre jazz, hip-hop, classique espagnol, musique africaine, Paloma laisse là où elle passe, l'empreinte de son timbre si spécial. Partout, sa maturité, la puissance de sa voix et son naturel époustoufflent les spectateurs.

Tarifs : 8,50€ (Bagnoletais), 5€ (- 18 ans), 11€ (demandeurs d'emploi, étudiants, retraités), 14€ (extérieurs)

Théâtre des Malassis : rue Julian-Grimau

>> **Plus d'infos et réservation : service culture**

01 49 93 60 81 - culture@ville-bagnole.fr



©Anton Pace

Vendredi 2 décembre à 20h30

Guillaume Farley

Guillaume Farley regorge d'énergie mais c'est aussi un être tendre, vulnérable et mélancolique. Ses chansons tanguent entre plusieurs degrés de lecture, entre gravité et légèreté, paillettes et charentaises, toujours avec le sens du groove.

Tarifs : 8,50€ (Bagnoletais), 5€ (- 18 ans), 11€ (demandeurs d'emploi, étudiants, retraités), 14€ (extérieurs)

Théâtre des Malassis : rue Julian-Grimau

>> **Plus d'infos et réservation : service culture**

01 49 93 60 81 - culture@ville-bagnole.fr



©DR



Expression des groupes politiques du conseil municipal

Les propos tenus dans les tribunes n'engagent que leurs auteurs.

Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains

C'était une promesse que les listes composant la majorité municipale avaient porté séparément puis ensemble lors des dernières élections municipales et qui voit désormais le jour : la création d'une mutuelle communale de santé.

La loi « ANI » de 2013 a généralisé la complémentaire santé à l'ensemble des salariés, renforçant ainsi les droits de ces derniers et les obligations des employeurs. Si cette évolution législative était bienvenue, elle ne traitait pas le cas des travailleurs non-salariés, intérimaires ou en CDD, des chômeurs ou encore des retraités. Ainsi, 25 % des Bagnoletais ne disposent pas d'une mutuelle de santé.

C'est forte de ce constat que la municipalité a souhaité, comme de nombreuses autres collectivités, proposer une mutuelle communale de santé à ceux qui n'en disposent pas via leur employeur ou qui sont insatisfaits de celle dont ils bénéficient.

La mutuelle communale n'est pas un service municipal mais bien une prestation proposée par une mutuelle de santé classique. La ville se fait l'intermédiaire afin de négocier, par un appel à projet, le meilleur rapport entre niveau des cotisations et des remboursements. Nous avons apporté une attention particulière à l'accessibilité financière de cette prestation afin que chacun puisse trouver chaussure à son pied, étudiants, familles, retraités avec un bon niveau de remboursement pour tous les aléas de la vie.

À l'issue de cette procédure, c'est la Mutuelle familiale qui a été retenue.

Les Bagnoletais pourront bénéficier de cette nouvelle prestation dès le 1^{er} janvier 2023. Une campagne de communication sera bien organisée à destination de l'ensemble des Bagnoletais afin que chacun puisse prendre connaissance des conditions proposées et, le cas échéant, y adhérer.

olivier.taravella@ville-bagnolet.fr

Écolos Solidaires

Femme, vie, liberté!

Le 25 novembre, la ville de Bagnolet célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : c'est nécessaire. L'impunité pour les violences sexistes et sexuelles doit cesser. Il ne faut plus se taire mais agir ensemble!

En France, en Île-de-France, à Bagnolet, nous sommes concerné.e.s. Il s'agit de lutter contre l'inégalité des traitements devant le droit, les féminicides, les violences sexistes et sexuelles, mais aussi de lutter tout simplement contre les préjugés, et transformer le fonctionnement des organisations et des lieux de pouvoirs.

Dans le même sens, les groupes Ensemble pour Bagnolet et Écolos Solidaires ont déposé au conseil municipal un vœu de solidarité avec les Iraniennes, qui a été adopté à l'unanimité. Les Iraniennes sont en tête d'un mouvement courageux qui a déjà coûté la vie à plusieurs centaines de personnes.

Le 13 septembre dernier, Mahsa Amini a été arrêtée puis frappée par la police des mœurs du régime de Téhéran pour non-respect du port du voile, obligatoire pour les femmes iraniennes. Elle est décédée des suites de ses blessures à l'âge de 22 ans.

La mort de Mahsa Amini a déclenché un mouvement de révolte contre le patriarcat, au cri de « à bas le dictateur! ». Si en Iran le patriarcat se justifie de règles religieuses, le mouvement de lutte contre le patriarcat est quant à lui, un mouvement général, mondial qui prend des formes diverses, mais cohérentes de revendication des droits des femmes.

Fidèle à la tradition de solidarité de Bagnolet, le conseil municipal a affirmé solennellement son soutien au combat des femmes iraniennes pour leur liberté. Il a rappelé aussi l'urgence de lutter aux côtés de toutes les femmes revendiquant le droit à disposer librement de leur corps.

En solidarité avec les femmes iraniennes, nous évoquons leurs mots : « Femme, Vie, Liberté ». « Vous pouvez avoir nos cheveux, mais nos corps, eux, sont libres! ».

valerie.bille@ville-bagnolet.fr
gyongyi.biro@ville-bagnolet.fr
edith.felix@ville-bagnolet.fr
jean-claude.oliva@ville-bagnolet.fr

Bagnolet en Commun (soutenu par EELV)

La justice a parlé

Le 28 octobre 2022 met un terme à un emballement politico-judiciaire aussi hallucinant qu'indigne. Le tribunal correctionnel de Bobigny a relaxé le Maire de Bagnolet et deux anciens employés d'une affaire totalement inventée d'emploi fictif.

Pour tout comprendre il faut remonter à trois ans, à l'amorce de la campagne électorale. Pour s'assurer de la défaite de Tony Di Martino aux élections municipales de mars 2020, son ancien chef de cabinet adresse au procureur une lettre mensongère qui dénonce l'existence d'un emploi fictif au sein de la ville. En février 2020, la police mène des interrogatoires, et entend notamment un ancien adjoint au personnel et un agent des ressources humaines. Tous deux, persuadés de pouvoir faire tomber le Maire, font de fausses déclarations aux policiers et prolongent la dénonciation calomnieuse initiale, donnant corps à cette « affaire ».

La suite est longue et douloureuse pour le Maire, pour son ancien DGS et pour l'ancienne agente de la ville injustement brocardés. Dans une procédure rallongée par le Covid, ils finissent par démonter pied à pied la machination. Oui cette agente avait régulièrement été recrutée. Oui ses absences durant sa grossesse étaient justifiées. Oui son travail a été fourni et attesté de toute-s. Cette séquence judiciaire laissera des traces. Elle a démontré que certain-e-s à Bagnolet ont mené la plus basse des politiques. Incapables de régler leurs différends devant les électeurs, ils ont pensé, à tort, le faire devant la justice.

Elle a aussi démontré que certain-e-s dans l'opposition communale n'ont pas hésité à donner corps à cette affaire. Ils se sont épanchés dans la presse d'extrême droite - Valeurs Actuelles - pour relayer ces théories fumeuses. Ils n'ont eu de cesse depuis, à longueur d'interventions publiques, de maintenir une stratégie de dénonciation et de contournement de la présomption d'innocence pour salir.

Le verdict du tribunal met fin à ces fantasmes et ouvre une nouvelle ère. Celle de la justice.

Édouard Denouel, Chawqui Haddad, Yasmina Sadoud, Grégoire De Lagasnerie, Brigitte Delaperelle, Abdelkrim Karmaoui, Anne de Rugby, Frédéric Gabin, Zohra Kehli
edouard.denouel@ville-bagnolet.fr

Ensemble pour Bagnolet (PCF - LFI - G.S - BIC)

Menu complet à la cantine : taxes ET tarifs

Au dernier conseil municipal, un collectif de parents d'élèves a demandé un retour à l'ancien système de réservation et de facturation des activités périscolaires. Bien que ce nouveau système ait été voté le 23 juin, les parents ne l'ont en effet découvert qu'en septembre.

Comme d'habitude, la réponse de la majorité municipale fut confuse cherchant avant tout à discréditer les propos de la délégation de parents. Une chose est sûre, les familles vont devoir subir, en plus de l'augmentation de la taxe foncière, celle du coût des services périscolaires. Et contrairement à ce qu'affirme Édouard Denouel, l'augmentation concerne tout le monde, y compris les familles les plus modestes. Cette augmentation porte sur la « fameuse » (dont la qualité est contestable) cantine SODEXO mais aussi les accueils du matin, du soir, les études. Quant aux centres de loisirs, les tarifs explosent! Le paradoxe étant que cela va réduire le nombre d'enfants et d'agents. Si on voulait casser un service public, on ne s'y prendrait pas autrement.

La semaine suivant le conseil municipal, les familles ont (enfin) reçu une communication de la mairie expliquant les nouveaux tarifs et mode d'inscription. Elle confirme bien les inquiétudes des parents, il y a bien un délai de modification de l'inscription à respecter sous peine d'une majoration de 50 % (vous avez-dit politique punitive?). Les tableaux qui y sont présentés sont peu clairs et invitent à la confusion.

Encore une fois, la majorité municipale a manqué l'occasion d'appliquer une politique sociale et solidaire en cette période d'inflation. Pire, elle organise la razzia du service public.

Les élu.e.s du groupe Ensemble pour Bagnolet

solenne.lebourhis@ville-bagnolet.fr
pierre.vionnet@ville-bagnolet.fr

Retrouvez-nos articles sur : ensemblepourbagnolet.com

Citoyens Indépendants

Pourquoi quittons-nous le groupe Écolos Solidaires?

Nous étions partie prenante de l'accord entre les Écolos Solidaires pour être sur la liste du Maire dès le premier tour, afin de constituer une majorité à l'issue des élections municipales de 2020 avec la volonté d'un programme convergent répondant aux aspirations des Bagnoletais.es. C'est dans ce cadre que Mme Diop et M. Cissé assumons respectivement les charges de conseillère municipale déléguée au Tourisme et d'adjoint au maire chargé de l'Écologie, de l'Environnement, des Espaces verts et de la Biodiversité.

Hélas ces derniers mois, nous nous sommes rendu compte que nous étions de moins en moins associés aux réflexions et décisions du groupe, ce qui peut questionner sur son fonctionnement collégial. En outre l'antagonisme permanent porté par les Écolos Solidaires au sein de la majorité a fini par bouleverser le principe de loyauté sur lequel était fondée notre alliance et entraîner une rupture sur le fond et la forme. Dans ces conditions, Mme Diop et M. Cissé avons estimé que notre maintien au sein du groupe n'était plus tenable.

En conséquence de quoi, le 5 octobre 2022, nous avons formalisé et acté la rupture pour constituer le groupe « Citoyens Indépendants ». Notre but, c'est de continuer à œuvrer au sein de la majorité pour faire face aux défis sociaux, environnementaux et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Bagnoletais.es. Nous gardons l'intime conviction que l'écologie concerne tout le monde, sans distinction de classes sociales, parce que c'est le droit à un environnement sain, à un cadre de vie agréable et respirable, en somme le droit au « bien-être » trop souvent renié aux habitants des quartiers populaires.

C'est pour ce bien être de toutes et tous que nous nous sommes engagés pour changer notre ville pour plus et mieux d'écologie, de tourisme social et solidaire, de préservation du lien social en cette période post-Covid. Cela ne sera possible que grâce à une politique novatrice, globale et inclusive. Chacune de nos actions se fera donc en co-construction avec les Bagnoletais.es jeunes et moins jeunes, quel que soit leur statut social.

Ndeye Marieme Diop, Vassindou Cissé

De Kingston à l'opéra

Sir Willard White, chanteur d'opéra né en Jamaïque, a chanté avec les plus grands orchestres du monde et a été anobli par la Reine Elisabeth II.

Une voix de baryton-basse a interprété des chefs d'œuvre comme le Requiem de Mozart ou Porgy and Bess de George Gershwin. Pourtant, rien ne prédisposait Willard White à devenir un chanteur d'opéra de renommée mondiale. «*Je suis né à Kingston et j'ai grandi en Jamaïque dans une famille modeste*», témoigne Sir Willard White qui vit désormais à Bagnolet. Au pays de Bob Marley, l'opéra n'a pas vraiment la cote mais le jeune jamaïcain dispose d'une voix hors-norme. Au collège, une professeure de chant repère sa voix unique et l'incite à exploiter ce don. À vingt ans, il quitte sa Jamaïque natale pour rejoindre New York et la prestigieuse Juilliard School of Music pour passer une audition. Le jury est conquis et le jeune homme est accepté dans la prestigieuse école de musique. La nuit, Willard travaille dans un hôpital pour gagner sa vie avant de décrocher une bourse qui lui permet de se consacrer pleinement au chant. Depuis, chanter est devenu son métier. Un métier exigeant. À 74 ans, l'artiste garde une forme d'athlète. «*Je travaille ma voix tous les jours. Je suis comme un athlète de haut niveau qui doit s'entraîner pour garder la forme et prendre soin de ma voix*», explique Sir Willard White.

Cérémonie du débarquement

Sa voix le mène aux quatre coins du monde où il participe à des événements de portée mondiale. Le 5 juin 2019, à Portsmouth, il interprète en français le Chant des Partisans lors de la cérémonie de commémoration des 75 ans du débarquement de Normandie devant des vétérans et des chefs



d'État dont la Reine Elisabeth II, Donald Trump et Emmanuel Macron. «*Je connaissais la chanson mais j'en ignorais les sens. Cette cérémonie a été un moment d'émotion très fort*», se souvient Sir Willard White. En 2004, il vit un autre moment d'exception quand la Reine d'Angleterre l'anoblit. «*C'était un grand honneur. J'étais considéré comme un artiste qui contribuait au rayonnement de l'Angleterre au niveau international. La cérémonie était surprenante, je me suis agenouillé devant la Reine qui m'a adoubé avec une épée comme dans un film de chevaliers!*», se souvient l'artiste. Malgré tous ces honneurs, le chanteur n'a pas oublié d'où il vient et sa Jamaïque natale où il se rend régulièrement. «*C'est important de dire que l'opéra n'est pas un univers réservé aux riches*», témoigne-t-il. Contrairement aux idées reçues, la plupart des chanteurs d'opéra sont issus de milieux modestes et les places les moins chères, à l'Opéra Bastille, coûtent 15 euros. «*À l'opéra, vous pouvez venir en jean et en basket!*», lance Sir Willard White. Le message est passé.

Infos

Hôtel de Ville Place Salvador-Allende
93170 Bagnolet - 01 49 93 60 00
Lundi au jeudi: 9h-12h30 et 13h30-17h
Vendredi: 13h30-17h
Samedi: 9h-12h30

Numéros utiles

Centre municipal de santé Elsa-Rustin
13, rue Sadi-Carnot, 01 56 63 91 00

Centre municipal dentaire
1, rue Adélaïde-Lahaye, 01 56 63 91 05
lun/mar/mer/ven: 9h-13h et 14h-19h
jeu: 9h-13h30 et 14h-19h
sam: 9h-14h

Centre de planification et d'éducation familiale 01 49 93 61 97

Consultations en psychotraumatologie
un jeudi sur deux de 9h30 à 14h
vendredi de 9h30 à 16h45
Rendez-vous au 01 56 63 91 01

Centres protection maternelle infantile
3, rue Adélaïde-Lahaye, 01 56 63 91 12
70, rue Pierre-et-Marie-Curie,
01 49 93 66 08

Centre de PMI Croix-Rouge
4, rue du Lieutenant-Thomas, 01 43 60 33 21

Séances publiques de vaccinations
Lundi et jeudi de 17h à 18h30
Rendez-vous au SChS au 01 49 93 60 47

Rendez-vous pour se passer en mairie: 01 49 93 60 00

MIEJ (Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes): 94, rue Lénine
01 43 60 13 80

Médiathèque: 1, rue Marceau,
01 49 93 60 90

Clinique Floréal
40, rue Floréal, 01 48 97 72 00 (24h/24)

Commissariat Les Lilas (7j/7 et 24h/24)
55/57, bd Eugène-Decros, 93260 Les Lilas
01 41 83 67 00

Commissariat Bagnolet
4-20, rue Malmaison, 01 53 73 63 10

Police secours 17 - Samu 15

Pompiers 18 ou 112 (portable)

Sida-info-service 0 800 840 800

Allô drogue 0 800 23 13 13

Croix-Rouge Bagnolet 01 43 62 53 28

Allô enfance maltraitée 24h/24 119

Jeunes, violences, écoute 0 808 807 700

N° d'aide aux victimes 08 842 846 37

SOS Victimes 01 41 60 19 60

Tous les mercredis de 14h à 17h en mairie

Pharmacie de garde

Pharmacie la Poste 26, rue de Paris
93100 Montreuil - 01 42 87 77 37

Magazine municipal de la ville de Bagnolet - n°75 - novembre 2022
Édité par la Mairie de Bagnolet
BP 35 - 93171 Bagnolet Cedex
Directeur de la publication: Tony Di Martino
Directrice de la rédaction: Chloé Filot
Rédacteur en chef: Éric Mugneret



MENU DE NOVEMBRE

En vert, les plats végétariens qui diffèrent du menu classique.

Les menus intègrent 50% de produits durables dont 20% de bio.

LUNDI 7	MARDI 8	MERCREDI 9	JEUDI 10	VENDREDI 11
MENU VÉGÉTARIEN Œuf dur mayonnaise Couscous végétarien bio Boulettes de soja Fromage blanc bio Fruit	Chou blanc et raisins secs bio Colin d'Alaska pané et riz soufflé sauce barbecue Galette de légumes et soja, sauce barbecue Purée bio Emmental bio Dessert lacté vanille	Soupe brocoli et mascarpone Pilon de poulet Haut de cuisse de poulet Œuf dur, ratatouille et pommes de terre Ratatouille Camembert Gâteau basque GOÛTER Biscuit nappé chocolat, jus de fruit, fruit bio	Céleri rémoulade bio Quenelles de brochet sauce tomate Quenelles nature sauce tomate Riz bio Yaourt nature sucré bio Fruit	FÉRIÉ
LUNDI 14	MARDI 15	MERCREDI 16	JEUDI 17	VENDREDI 18
Pomelos Sauté de bœuf au paprika Boulgour mexicain bio Boulgour bio Fromage frais Tartare Compote de pommes	Betteraves vinaigrette Saucisses chipolatas Stick mozzarella Lentilles mijotées Yaourt nature bio et sucre équitable Fruit	MENU VÉGÉTARIEN Endives émincées Stick mozzarella Omelette nature Haricots verts Saint-Nectaire AOP Riz au lait GOÛTER Pain au lait, lait et compote de pommes bio	Salade mûlée bio vinaigrette échalotes Parmentier de poisson bio Parmentier carottes et soja bio Petit fromage frais aux fruits Fruit bio	Carottes râpées bio vinaigrette Rôti de dinde au jus Gratin de chou-fleur, pommes de terre et lentilles Chou-fleur béchamel Tomme Tarte aux cerises
LUNDI 21	MARDI 22	MERCREDI 23	JEUDI 24	VENDREDI 25
Macédoine mayonnaise Filet de merlu sauce au citron Émincé végétal, façon blanquette Riz bio Saint-Paulin Fruit	MENU VÉGÉTARIEN Salade verte et maïs bio Gratin de pommes de terre, épinards et fromage à raclette Fromage blanc bio et sucre équitable Mosaïque de fruits	Potage de légumes et vermicelles Rôti de bœuf froid Omelette nature Torsades sauce tomate Yaourt arôme vanille bio Fruit GOÛTER Pain au lait et miel, compote de fruits bio	Carottes et chou-blanc bio vinaigrette Cheeseburger Nuggets de blé Potatoes Vache-qui-rit bio Mousse au chocolat	Taboulé (semoule bio) Sauté de dinde sauce charcutière Galette de boulgour, pois chiches, emmental, sauce tomate, cornichon Duo de carottes Camembert bio Fruit bio
LUNDI 28	MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 1 ^{ER} DÉC.	VENDREDI 2
Salade de mâche et betteraves Sauté de bœuf sauce tomate, olive, basilic Semoule, pois chiches, légumes bio et mozzarella râpée Semoule bio Cantal AOP Compote pomme/fraise allégée en sucre	MENU VÉGÉTARIEN Salade d'haricots rouges et tomates Crêpe aux champignons Haricots verts Yaourt nature sucré bio Fruit bio	Carottes râpées vinaigrette Filet de hoki sauce ciboulette Quenelles nature sauce Mornay Riz bio Fraidou fromage frais Île flottante GOÛTER Galette pur beurre, fruit et jus de fruit bio	Œuf dur sauce cocktail Jambon blanc Tranche végétale légumes, sauce tomate Coquillettes Camembert bio Fruit	Salade de pâtes mayonnaise et curry Hoki sauce basilic Semoule bio, pois chiches, légumes et mozzarella Tomme Noire Fruit de saison



BAJolib' service de véhicules à disposition des personnes à mobilité réduite.
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf jours fériés). **Réservation: 01 49 93 60 36**



Infos déchets
0 806 095 095

UN TAG SUR VOTRE FAÇADE ?
COMPOSEZ LE

N° Vert 0800 093 013

Conception graphique: Adrien Midzic
Maquette et infographie: Vanessa Panconi, Thi Vu
Photographie: Guillaume Ison
Typographie: Achille FY co-créeée par Gregori Vincens, Gia Tran, Alisa Nowak, Bertrand Reguron et Valentine Proust chez Fontyou en 2014

BAJomag' est distribué gratuitement en début de mois dans toutes les boîtes aux lettres de la ville.
Si vous ne le recevez pas, signalez-le en envoyant un email à redaction@ville-bagnolet.fr

ISSN: 0767-8525
Dépôt légal: novembre 2022
Imprimé par Groupe Morault:
2, avenue Berthelot - Zac de Mercières
BP 60254 - 60205 Compiègne
Tiré à 18000 exemplaires
Ne pas jeter sur la voie publique
Document non contractuel



Papier issu de forêts gérées durablement

Vivez la Magie de Noël à Bagnolet

Vendredi 9 ♦ Samedi 10
♦ Dimanche 11 décembre 2022

Lancement des illuminations de Noël
Parade aux lampions

VENDREDI 9
Départ du château de l'Étang
et arrivée Place Nelson-Mandela

Village de Noël
Marché de Noël | Animations | Manège

VENDREDI 9 > DIMANCHE 11
Place Salvador-Allende

Portes ouvertes
des ateliers d'artistes

SAMEDI 10 > DIMANCHE 11
• Ateliers des artistes bagnoletais



scannez-moi
pour consulter
le programme



VILLE-BAGNOLET.FR



MAIRIE DE
BAGNOLET

